RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS / VIDÉOS 2021 - 2022

FAUNE & FLORE, SCÈNE DE CHASSE, NATURE SAUVAGE, COURTS MÉTRAGES, PHOTOS INSOLITES

Pour sa deuxième année consécutive, la Fédération départementale des chasseurs du Finistère organise un concours photo **GRATUIT OUVERT À TOUS** les photographes amateurs et professionnels, qui se déroulera du 15 août 2021 au 15 mai 2022.

1. ORGANISATION

Ce concours photo 2ème éditions cherche à mettre en valeur l'activité cynégétique dans l'expression photographique et cette année, nouveauté : l'expression vidéographique.
Les catégories retenues :

- Faune & Flore
- Scène de chasse
- Nature sauvage
- Courts métrages
- Photos insolites

Les photos et vidéos doivent être **OBLIGATOIREMENT** prises sur le département du Finistère pour **TOUTES** les catégories.
La participation à ce concours implique le plein accord des candidats à l'**ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT.** Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

2. PARTICIPANTS / PARTICIPATION

La compétition est ouverte aux photographes amateurs et professionnels à l'exclusion des organisateurs du concours (Personnel et Administrateurs fédéraux) et des membres du jury.
En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- être l'auteur de l'œuvre présentée et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu.
- manifester un intérêt pour la chasse dans le respect de son environnement et de son éthique.
- en participant à ce concours, le photographe s'engage à faire preuve d'un comportement respectueux envers les espèces photographiées.

Une personne mineure participant doit impérativement être inscrite par l'intermédiaire de ses parents. Sa participation relève de l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale.

3. LES CATÉGORIES

Pour chaque catégorie les sujets peuvent être choisis librement du moment que les photographies et vidéos traitent de l'activité cynégétique. Les thèmes sont : **« FAUNE ET FLORE – SCÈNE DE CHASSE – NATURE SAUVAGE - COURTS MÉTRAGES - PHOTOS INSOLITES»**

A // FAUNE ET FLORE : *Jusqu'à 3 photos et/ou 3 vidéos*
Le lieu de la prise de vue doit **OBLIGATOIREMENT** être pris dans le département du Finistère. Le choix du sujet est libre, tant qu'il concerne la faune ou la flore. Le candidat peut présenter jusqu'à 3 photos et/ou 3 vidéos. Le jury n'en retiendra qu'une seule.

B // SCÈNE DE CHASSE : *Jusqu'à 3 photos et/ou 3 vidéos*
Le lieu de la prise de vue doit **OBLIGATOIREMENT** être pris dans le département du Finistère. Le thème "Scène de chasse" peut comprendre la chasse à l'arc, des chiens en action, la recherche au sang, une battue au grand gibier, les formations mais également des scènes de vie et d'échanges entre chasseurs. Le candidat peut présenter jusqu'à 3 photos et/ou 3 vidéos. Le jury n'en retiendra qu'une seule.

C // NATURE SAUVAGE: *Jusqu'à 3 photos et/ou 3 vidéos*
Le lieu de la prise de vue doit **OBLIGATOIREMENT** être pris dans le département du Finistère. Il sera possible de présenter des ambiances paysagères (campagne, forêt, cours d'eau...) mais également des atmosphères spécifiques à l'activité de la chasse. Le candidat peut présenter jusqu'à3 photos et/ou 3 vidéos. Le jury n'en retiendra qu'une seule.

D // COURTS MÉTRAGES : *Jusqu'à 3 vidéos.*
Le lieu de la prise de vue doit **OBLIGATOIREMENT** être pris dans le département du Finistère.
E // PHOTOS INSOLITES : *Jusqu'à 3 photos.*
Le lieu de la prise de vue doit **OBLIGATOIREMENT** être pris dans le département du Finistère.

4. PRÉPARATION ET DÉPÔTS DES PHOTOGRAPHIES

- Chaque participant pourra soumettre un maximum de 3 photographies par catégorie.
- Les images soumises devront représenter la nature d'une façon à la fois créative et honnête ; les œuvres soumises ne doivent pas tromper le spectateur ou tenter de déguiser et/ou fausser la réalité du monde naturel.
- Les diapositives ou les tirages papier ne sont pas acceptés.
- Le participant devra remplir **intégralement le formulaire de participation.**
- Les photos soumises pour le concours devront coïncider et illustrer l'une des catégories proposées.
- Le choix de la saison et l'année de prise de vue sont libres.
- Les photographies doivent uniquement être prises dans le département du Finistère pour les catégories «scène de chasse» et «nature sauvage»
- Pour les participants mineurs, l'autorisation des parents est à donner (voir le bulletin de souscription).

Il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse électronique). Chaque participant peut déposer jusqu'à trois photographies par thème avant le 15 Décembre 2020 à minuit sur l'adresse : **communication@fdc29.com** ou par message privé **sur la page Facebook de la FDC 29.**

POUR PARTICIPER, LES AUTEURS DOIVENT :

- Fournir leurs photographies (maximum de 3 photographies par catégories) au format JPEG haute résolution, 300 DPI minimum,sans marge ni inscription.
- Renvoyer le bulletin de souscription du «Concours photos - 1ere édition 2020», dûment complété et signé, et préalablement retiré auprès de la FDC29, ou téléchargé sur notre site Internet : www.fdc29.com.

Chaque participant garantit être l'unique auteur des photographies qu'il soumet et détient les droits de propriété intellectuelle y afférents, ainsi que les informations transmises relatives aux sujets sont exactes et pertinentes. L'auteur certifie en outre qu'il s'agit d'oeuvre(s) originale(s) dont il est l'auteur, qu'elle(s) ne porte(nt) pas atteinte au droit d'un tiers et qu'il fera son affaire de toute réclamation ou revendication introduite par un ou des tiers au titre du droit à l'image. La FDC 29 ne pourra être tenue responsable des entraves à ces droits.

L'ENVOI DES PHOTOGRAPHIES À LA FDC 29 PEUT SE FAIRE DE 2 FAÇONS :

⊕ **PAR E-MAIL,** en fichier joint ou via une plate-forme de téléchargement (ex : WeTransfer...), à l'adresse suivante : **communication@fdc29.com SANS OUBLIER LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION** (ce bulletin est joint en annexe de ce document ou sur le site internet de la FDC 29).

LE SUJET DE L'E-MAIL sera sous la forme : **"Concours photos 2020"**
LE CORPS DE L'E-MAIL comprendra :

- Les nom et prénom du participant
- Le thème choisi (A,B ou C) ainsi que le nombre de photographies affilié au thème (ex : 3 photographies sur le thème A, 2 photographies sur le thème B...)
- Un commentaire de 2 lignes maximum par photographies, ainsi qu'un titre
- La date (ou l'année) et le lieu de la prise de vue pour chacune des photographies présentées

Le nom des fichiers devra être renommé de la façon suivante :
CATÉGORIE_NOM DE FAMILLE_NUMÉRO DE LA PHOTO (si il y a plusieurs photos par catégories)

Exemple :

Fauneetflore_MARTIN_1 ou themeA_MARTIN_1

Scenedechasse_MARTIN_1 ou themeB_MARTIN_1

Scenedechasse_MARTIN_2 ou themeB_MARTIN_2

Date : Mai 2019 Lieu : XXXXX (29)

EXEMPLE DE CORPS DE L' E-MAIL :

MARTIN Jean *(NOM prénom)*

- THÈME A / B / C / D / E- FAUNE ET FLORE : 1 / 2 / 3 PHOTOGRAPHIE(S)

PHOTOGRAPHIE N°1 - La silhouette du cerf *(titre)*: Une photo de portrait contrastée d'un cerf mâle célibataire regardant la caméra sous un grand chêne géant projetant des ombres à l'automne avec des rayons de lumière orange brillant derrière et des bois à l'arrière-plan et de l'herbe rosée étincelante au premier plan. *(Description)*

Date : Octobre 2019 Lieu : XXXXX (29)

PHOTOGRAPHIE N°2- Deux dans les bois : Deux chasseurs se dirigeant vers les bois par une journée d'automne humide, des arbres d'or en arrière-plan. *(Description)*

Date : Septembre 2018 Lieu : XXXXX (29)

PAR MESSAGE PRIVÉ SUR NOTRE COMPTE FACEBOOK : « Fédération Départementale des Chasseurs 29 »
Joindre les photos , les catégories choisies, le nombre de photgraphies, le titre et une brève description (exemple de corps texte ci-dessus) **AINSI QUE LE BULLETIN DE SOUSCRIPTION** (ce bulletin est joint en annexe de ce document ou sur le site internet de la FDC 29).

Le nom des fichiers devra être renommé de la façon suivante :
CATÉGORIE_NOM DE FAMILLE_NUMÉRO DE LA PHOTO (si il y a plusieurs photos par catégories)

Exemple :

Fauneetflore_MARTIN_1 ou themeA_MARTIN_1

Scenedechasse_MARTIN_1 ou themeB_MARTIN_1

Scenedechasse_MARTIN_2 ou themeB_MARTIN_2

SI DES PHOTOS SONT ENVOYÉES SANS RAPPORT AVEC LE CONCOURS, ELLES SERONT NON VALIDÉES OU SUPPRIMÉES. SUR DES SUJETS POUVANT FAIRE L'OBJET DE DÉLITS, UNE PLAINTE AUPRÈS DES SERVICES COMPÉTENTS SERA PORTÉE.

DIRECTEMENT SUR INTERNET : HTTPS://FORMS.GLE/TSZRDFBE2K959CPE7

5. UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres à la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, à reproduire et à diffuser l'œuvre en toutes occasions et par tous moyens médiatiques, notamment dans le cadre de la promotion de la chasse, dans sa revue "Le Chasseur finistérien" sur son site Internet www.fdc29.com, ainsi que sur tout support lié à la communication. Les photographies seront exposées en 2021 lors de l'Assemblée Générale et aux manifestations cynégétiques. La FDC 29 s'engage à les utiliser sans aucun but lucratif.

L'ORGANISATEUR S'ENGAGE A NE PAS DIFFUSER LES DONNEES PERSONNELLES ET S'ENGAGE A LES GARDER CONFIDENTIELLES.

6. REMISE DES PRIX

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront publiés sur le site Internet de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, sur la page Facebook FDC29 ainsi que dans la revue du Chasseur Finistèrien.

LES PRIX :

Le gagnant de la meilleure photographie dans chaque catégorie sera récompensé par :

- **Sa photographie gagnante au format 30x40 encadrée**
- **Une veste Browning**
- **Ainsi que d'autres lots (bon d'achats, goodies...)**

Le grand gagnant du concours, toutes catégories confondues, recevra (en plus des lots précédents) :

- **Un piège photographique**
- **Une invitation à participer à une activité de la FDC 29 sur le terrain : comptages de populations (cerf, chevreuil, lièvre), baguage bécasse**
- **Sa photographie gagnante au format 30x40 encadrée**
- **Une veste Browning**
- **Ainsi que d'autres lots (goodies...)**

LA REMISE DES PRIX SERA ORGANISÉE AU SIÈGE DE LA FDC 29 (UNE EXPOSITION PHOTO AURA LIEU AU CENTRE DE FORMATION À TI BLAISE).

7. JURY ET RÉSULTATS

Un jury composé d'administrateurs et du personnel de la FDC 29 procédera à la sélection des meilleures photographies, dans le respect des règles d'anonymat.

Seront élues : la meilleure photo pour chacune des 5 catégories, et la meilleure photo générale du concours.

Le jury est souverain, sa décision ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Les vainqueurs du concours seront informés de leur victoire par mail ou courrier, avec la date et le lieu de la remise des prix à laquelle ils seront conviés. Sont exclus de la participation au concours les membres du jury.

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. La Fédération Départementale des Chasseurs ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté le concours était reporté, modifié ou annulé.